



## Schuldbreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

NE

1. **Débitrice: Café-Restaurant de la Poste au Locle Sàrl**, Rue Daniel-Jeanrichard 3, 2400 Le Locle
2. **Commandement de payer N°: 2017038485** du 19.05.2017
3. **Genre de procédure:** Procédure ordinaire
4. **Créancier:** Confédération Suisse, 3003 Berne
5. **Représentant:** Administration fédérale des contributions Division principale de la TVA, Schwarztorstrasse 50, 3003 Berne
6. **Créance:**  
CHF 4'000.00 avec un intérêt de 4,00 % dès le 01.12.2016  
CHF 73.30  
CHF 60.00  
**Frais supplémentaires:** 2) Établissement commandement de payer, 3) Frais de notification par les Autorités communales. majoré des frais de publication  
**Cause de l'obligation:** 1 ) TVA provisoire (Art. 86 LTVA) pour la période allant du 01.07.2016 au 30.09.2016, EA930416.
7. **Remarques:** Sur la base de la réquisition de poursuite datée du 16.05.2017 et réceptionnée à l'office des poursuites de La Chaux-de-Fonds en date du 17.05.2017 et suite à des tentatives de notifications infructueuses ( poste et Autorités communales ), Mme Dos Santos Alves Dora Patricia, associée gérante de la société, ayant quitté son domicile sans annoncer son changement d'adresse, le représentant du créancier est contraint de procéder à la présente notification. Le présent acte, à disposition de la société débitrice et de son associée gérante, est réputé notifié le vendredi 25 août 2017 par le biais de la présente publication. Les délais d'opposition ( 10 jours ) et de paiement ( 20 jours ) qui courent dès la notification sont prolongés de 10 jours ( art. 33 al. 2 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ( LP ) ).

Office des poursuites  
2301 La Chaux-de-Fonds

03706875

